immédiatement à la mairie en vue d'en effectuer le mandatement.

Familles nombreuses. — Samedi 7, les bénéficiaires de l'allocation d'Encouragement national aux familles nombreuses sont priés de se présenter chez M. le Percepteur d'Halluin de 9 h. à midi.

Consultations des Nourrissons. — Les premières consultations des nourrissons prévues pour le mois de janvier auront lieu aux dates suivantes :

Mardi 10, à 15 h., par M. le Dr Bertrand, de Tourcoing.

Mercredi 11, à 15 h., par M. le Dr Béal de Roncq.

Ces consultations auront lieu au local réservé à cet effet, 1, rue de Bousbecque (commissariat).

BOUSBECQUE

Amicale du personnel de maîtrise. — Dimanche 8, permanence au local de 11 à 12 h. Prestations et cotisations.

Etat Civil. — Naissance. — Thérèse Lesaffre, au Krumesse, 9.

BONDUES

Chez les Anciens Combattants U. N. C. — M. Lefebvre se tiendra à la disposition des mutualistes au siège, Café de l'Harmonie, Grand Place, dimanche 8, de 11 à 13 h., pour la perception des cotisations à la Mutuelle-Retraite, pour le premier trimestre 1939.

MOUVAUX

Cours municipaux de Coupe et de Couture. — Les cours ont repris sous la direction de Mlle Renée Pattyn, dans la salle de l'école publique de filles, rue de l'Hospice.

Ils ont lieu, comme l'an dernier, les lundi, mardi, mercredi et vendredi de chaque semaine, de 19 h. 30 à 21 h.

Etoile Sportiva Mouvaloise. — Dimanche 8, équipe 1A contre F. C. Marquette. Rendez-vous à 12 h. 45, à l'Etoile. — Equipe 1B contre F. C. Tourcoing à 8 h. 30 au terrain municipal. Rendez-vous à 8 h., à l'Etoile. — Equipe cadets contre A. S. Wasquehal, à 10 h., à Wasquehal. Rendez-vous à 8 h. 30 à l'Etoile. — Equipe Minimes contre Racing Club Roubaix, à 10 h., au terrain municipal. Rendez-vous à 9 h. 30, au vestiaire. — Equipe Vétérans suivant convocation.

Les équipiers sont priés de régler leurs cartes de bal aux délégués.

LILLE

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

AUDIENCE DU 5 JANVIER 1939

Huit prévenus ont comparu pour de nombreux vols et recel et ont encouru respectivement des peines allant de 18 mois à 40 jours d'emprisonnement

A l'audience d'hier, une importante affaire de vols a été évoquée devant la 4e Chambre correctionnelle.

Les prévenus sont au nombre de huit : Léona Delaroche, femme Pasbecq, 26 ans, ménagère, rue du Long-Pot ; Lucien Jacquet, 18 ans, manœuvre, 27, rue du Prieuré ; Paul Gulliuy, 28 ans, chauffeur mécanicien, 6, rue Paul Bert ; Marcel Jacquet, 20 ans, garçon de restaurant, 27, rue du Prieuré ; J. J., 17 ans, garçon de magasin, rue de Rivoli ; André Jacquet, 20 ans, garçon de restaurant, rue du Prieuré ; Marie-Thérèse Jacquet, femme Dilly, 22 ans, ménagère, 27, rue du Prieuré et W. J., 16 ans, manœuvre, rue de Flers.

Ils ont commis de nombreux vols.

Voici les plus importants :

Le 29 juin 1938, M. Paul Stéclebout, marchand étalagiste à *Lille*, constatait dans la matinée, en pénétrant dans son garage, 15, rue de Rivoli, que des chaussures et des pantoufles qui se trouvaient dans son auto lui avaient été dérobées au cours de la nuit.

L'information a établi que certains prévenus avaient recélé partie de ces chaussures et pantoufles.

Le 14 octobre 1938, un poste de T. S. F. de grande valeur était dérobé dans une automobile stationnant rue Emile Zola à *Lille* et appartenant à M. Ancet.

Au cours de la nuit du 20 au 21 octobre, des articles de classe, des victuailles, des vêtements d'enfants étaient soustraits à l'école Lakanal. La cantine scolaire avait été particulièrement pillée.

Toujours dans la nuit, les épiceries Dufaux frères, 145, rue du Long-Pot recevaient la visite de plusieurs des prévenus lesquels réussissaient à dérober des marchandises à concurrence d'une somme de 3.262 fr.

Le 24 septembre, la garderie d'enfants du Jardin des Petits Quinquins était délestée d'une marmite, de paquets de pansements, de savons et de jouets.

D'autres vols furent commis notamment deux lapins le 17 octobre 1938.

Après d'assez longs débats, le Tribunal a prononcé les condamnations suivantes : 40 jours d'emprisonnement à Léona Delarache ; *18 mois d'emprisonnement* à Lucien Jacquet ; 1 mois avec sursis à Paul Dilly ; *6 mois* à Paul Gulliuy ; 6 mois avec sursis à Marcel Jacquet ; 4 mois avec sursis à J. J. ; 4 mois avec sursis à André Jacquet ; *6 mois* à Marie-Thérèse Jacquet, et *10 mois* au jeune W. J. qui a agi avec discernement.

VOLEURS DE BICYCLETTES

Lucien Jacquet, 18 ans, journalier, 27 rue du Prieuré à *Lille*, dont nous parlons dans l'affaire précédente, et le jeune W. J. inculpé dans la même affaire, se sont rendus coupables de vols de bicyclettes. En avril 1938 ils dérobaient, en effet deux machines au préjudice de M. Honoré, marchand de primeurs à Lille, et en juillet de la même année, dans la cour du Bureau de recrutement, ils enlevaient une autre machine appartenant à un jeune roubaisien. Ces bicyclettes ont été retrouvées maquillées au domicile du sieur Jacquet.

Les deux prévenus qui se sont rejetés l'un sur l'autre l'initiative des vols, ont été condamnés à *4 mois d'emprisonnement.*

La fraude. — 15 jours d'emprisonnement à Henri Bodarné, 26 ans, garçon de restaurant, sans domicile fixe, qui a frauduleusement introduit 4 kg. 800 de tabac étranger. Il paiera une amende de 500 francs.

— 5 jours, pour même délit à Simon André, 26 ans, aide maçon à Lille.

Dans le couloir. — Le 19 octobre 1938, Germaine Delcroix, 36 ans, ménagère à *Lille*, 121, rue des Stations, dérobait dans le couloir d'un immeuble sis, 20 rue Macquart à Lille, une voiture d'enfant appartenant à M. Lefebvre, et qui contenait deux liseuses en satin d'une valeur approximative de 800 fr. Elle abandonna cette voiture mais emporta les deux liseuses.

Indépendamment de ce vol, elle a reconnu avoir soustrait certaines marchandises dans un magasin du centre, marchandises qui ont d'ailleurs été retrouvées chez elle.

Germaine Delcroix a été condamnée à 2 mois avec sursis.

AU SECHOIR DE LA TEINTURERIE

Employés au séchoir de la Teinturerie du Beau Chêne, rue Voltaire à Roubaix, Victor Deprost, 33 ans, 159, rue de Cartigny à *Roubaix* et Charles Carlier, 35 ans, teinturier, 40, rue du Nouveau-Monde à *Wattrelos*, ont dérobé en décembre 1938 des écheveaux de laine au préjudice de ces Etablissements.

A leur sortie d'usine, ils furent trouvés en possession d'écheveaux. Ceux-ci étaient trouvés en possession d'écheveaux. Ceux-ci étaient enroulés autour de leur corps.

Tous deux ont encouru 2 mois d'emprisonnement avec sursis.

Coups doubles. — Pour vagabondage et infraction à la police des chemins de fer, Madeleine Honcke, 34 ans, ouvrière de filature, 102, rue Solférino à Lille, a été condamnée à 26 francs d'amende.

DANS LA REGION

A la recherche du mystérieux assassin du Père Gaspard, d'Escautpont

LE RÉSEAU DES INVESTIGATIONS SE RESSERRE

Mme GOLIOT et sa fille Madeleine dont les déclarations avaient fixé à 8 h. du soir l'heure du crime. A droite : M. GOLIOT. (Ph. Réveil)

La ténacité et la perspicacité que déploient les policiers chargés d'élucider le mystère de l'assassinat d'**Escautpont** doit réussir à triompher des multiples difficultés de l'enquête. Actuellement il semble que le réseau des investigations se resserre autour de plusieurs individus suspects, non seulement par leur attitude et leurs antécédents, mais aussi par leurs déclarations qui ne paraissent pas toujours de très bonne foi.

C'est au sujet de ces individus que les policiers ont procédé à des vérifications très minutieuses hier, tant à Escautpont qu'à **Bruay-Thiers**, et grâce aux recoupements faits, les pistes qui sont suivies vont pouvoir être définitivement élucidées.

Une question très importante à établir était celle de l'heure à laquelle le crime fut commis, c'est en effet une des rares indications que possèdent les enquêteurs pour confondre le coupable en faisant préciser très exactement les alibis qu'on ne manque pas de fournir.

Jusqu'à ce jour on possédait les indications données par la voisine de Gaspard, Mme Goliot. Celle-ci a déclaré que, vers 8 heures du soir, elle a entendu une conversation chez le Tchécoslovaque, puis elle a perçu des coups, enfin des râles étouffés. Mme Goliot, à ce moment, aurait envoyé sa fille aînée, Madeleine, prévenir la propriétaire du baraquement et à l'arrivée de celle-ci dans la chambre de Gaspard, le crime fut découvert.

Voici maintenant le témoignage de Mme Elisabeth Zielinski, femme Gardelka, qui demeure également dans le baraquement. Vers 7 heures, Mme Gardelka, revenant de l'habitation de la propriétaire, passa devant la chambre de Gaspard ; la porte était ouverte et il y avait de la lumière dans cette chambre ; la femme entendit une conversation. Elle ne prêta pas attention à la chose et rentra chez elle pour s'habiller afin d'aller au cinéma. Vingt minutes plus tard, quand elle traversa la cour, la porte du logis de Gaspard était fermée. Il est donc vraisemblable que le crime, à ce moment, était déjà consommé. Un des témoins n'a-t-il pas fait erreur en ce qui concerne l'heure ? C'est ce qu'ont voulu élucider hier les policiers, M. le Commissaire Dobbelaere qui a maintenant la collaboration de l'inspecteur principal Coussemacker et des inspecteurs de la 2e Brigade mobile et qui travaille en accord avec M. le Commissaire Gadeyne, de Condé-sur-Escaut.

L'enquête, comme on le voit, est en bonnes mains.

Les Accidents de la Route

Une femme tuée sur le coup sur la route de Pas-en-Artois

Comme elle avait coutume de le faire chaque soir Mlle Marie Blondel, âgée de 68 ans, originaire d'Humbercamps et demeurant rue de Famechon, à **Pas-en-Artois**, quitta sa demeure pour se rendre chez une amie.

Elle suivit un moment le chemin en tenant bien sa droite, mais tout-à-coup, traversa la route. A ce moment une camionnette arrivait qui la fauchа au passage.

Le chauffeur du véhicule M. Fernand Debailleul, 37 ans, boucher à Mondicourt qui ne s'était pas rendu compte, sur le champ, de l'accident, s'arrêta car il avait vu une ombre se profiler devant ses phares. Il découvrit ainsi la malheureuse femme inanimée sur le sol.

Les gendarmes de Pas-en-Artois furent avisés et firent les constatations. M. le docteur Blaire, de Pas-en-Artois, à son arrivée sur les lieux ne put que constater le décès de Mlle Blondel, tuée sur le coup d'une fracture du crâne.

DANS LA LÉGION D'HONNEUR

M. Paul PÉTAIN, juge de paix, nommé chevalier

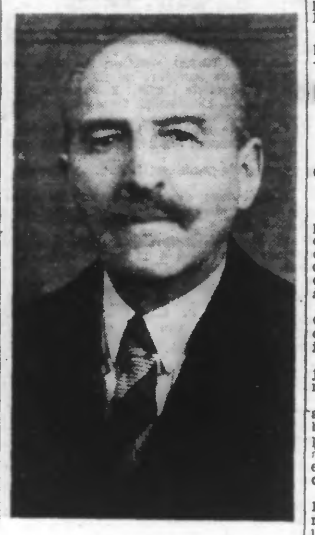

M. Paul PETAIN

On note dans la dernière promotion du Ministère de la Justice, le nom de M. Paul-Alphonse-Marie Pétain, juge de paix du canton de Lens-Est, bien connu et unanimement respecté des Lensois.

M. Paul Pétain, qui habite 2, rue de la Rochefoucauld, est né à Saint-Pol, le 11 mars 1869. Il entra dans la magistrature en février 1911 et fut nommé successivement à Trévières (Calvados), Pont-à-Marcq, Le Cateau, Montreuil-sur-Mer, Valenciennes, Lille et Aubervilliers.

Il fut affecté en décembre 1936 à la Justice de Paix du canton de Lens-Est, la première de France. Il aut, par sa connaissances professionnelles et sa haute conscience, être digne de l'importance du poste.

Après une longue carrière, pleine d'enseignements pour les jeunes magistrats, M. Paul Pétain se voit très justement récompensé du ruban rouge.

M. le Premier Président BOUDRY, de la Cour d'appel de Douai, promu officier

La rosette rouge vient d'être décernée au Premier Président de la Cour d'Appel de Douai, M. Lucien Boudry. La carrière de cet éminent magistrat s'est écoulée presque tout entière dans notre région.

Né à Amiens en 1872, docteur en droit, il fut attaché au Parquet Général près la Cour de **Douai**, en 1895.

Trois ans plus tard, il était nommé juge suppléant, puis juge suppléant rétribué à **Béthune**. Juge d'instruction en 1905, il procéda à l'information de l'affaire criminelle la plus importante qui se déroula dans notre région, au cours de ce siècle : l'affaire Pollet.

L'instruction dura une année. Après un long procès, les crimes de Pollet et consorts eurent leur épilogue sur une place publique de Béthune, où quatre têtes tombèrent.

M. le Premier Président BOUDRY

En 1909, il fit un court stage au Parquet de Lille, en qualité de substitut, puis revint à Béthune comme vice-président. Il venait d'être nommé président quand la guerre éclata. Mobilisé, il reprit son poste à la fin des hostilités et le conserva jusqu'en 1928, date à laquelle il fut appelé à présider le Tribunal de Lille.

Il y a deux ans, il entrait parmi les robes rouges par la grande porte et s'installait au fauteuil de Premier Président de la Cour de Limoges. Quelques mois plus tard, il succédait, à Douai à M. Lacour, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Boudry, par sa compétence en matière juridique et son extrême droiture, s'est acquis dans les milieux judiciaires plus grandes sympathies.

Officier de réserve, il est membre du Comité de Béthune et il s'occupe plus particulièrement des œuvres de préparation militaire. La Société « Honneur et Patrie » s'honore de le posséder comme président d'honneur.

En plus du ruban rouge, M. Boudry était déjà décoré de la croix de guerre et chevalier de l'Ordre de Léopold.

M. Edouard CAILLAUD, Président honoraire du Tribunal Civil de Douai, nommé chevalier

Lorsqu'il y a six mois, le président du Tribunal Civil de Douai, M. Edouard Caillaud, prit sa retraite, ce fut l'occasion pour ses nombreux amis d'exprimer leur sympathie à son égard.

Mais le président Caillaud est resté « Douaisien » et la nouvelle de sa nomination au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur sera accueillie avec joie.

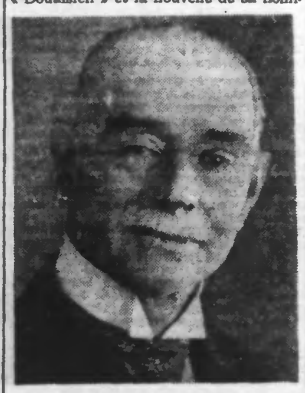

M. CAILLAUD

Originaire d'Alger, le président Caillaud avait d'abord été avocat à Tizi-Ouzou, puis avoué à Tlemcen et à Bougie. Il n'entra dans la magistrature qu'à l'âge de 45 ans, comme juge à Douai. Il passait bientôt à l'instruction, où sa parfaite connaissance de la langue arabe rendit de grands services à la Justice dans l'instruction des crimes qui se produisirent si nombreux, à cette époque, dans les milieux algériens de Pont-de-la-Deûle et d'Auby.

Au siège de président, qu'il occupa par la suite, il fit preuve des plus belles qualités.

Depuis qu'il a pris sa retraite, M. Caillaud a eu l'occasion de rendre diverses sentences dans des conflits du travail qui lui ont été soumis. Patrons et ouvriers se plaisent à rendre hommage à la courtoisie de son accueil.

Exploits de gangsters à Hermies

La brigade mobile opère une nouvelle arrestation

Nous avons conté les exploits d'individus du monde de la fraude qui se sont révélés de véritables émules des gangsters américains en enlevant une famille à **Hermies**.

Après une irruption rapide chez les époux Hombert, les assaillants enlevèrent M. Hombert, sa femme et ses deux enfants. En cours de route, ils déchargèrent dans la nuit la femme et les enfants et emportèrent le mari jusqu'à Guyancourt-Saulcourt (Somme). Là, les gangsters jetèrent M. Hombert sur un tas de charbon après avoir pris soin de le ligoter et de le bâillonner. Ils lui rendirent la liberté le surlendemain.

Les principaux auteurs de cette scène digne des films policiers américains furent arrêtés. Parmi eux, le cultivateur Gorguet chez lequel avait été séquestrée la malheureuse victime.

La fille de celui-ci Fernande Gorguet, âgée de 20 ans, qui prit une part active à l'affaire puisqu'elle assista à l'enlèvement d'Hermies, a été arrêtée par les inspecteurs de la 2e brigade mobile de Lille et remise aux gendarmes de Péronne. Elle a été conduite au Parquet d'Arras où elle a refusé de répondre aux questions du juge instructeur. Elle ne parlera qu'en présence de son avocat Me Duquesnoy, du barreau de Péronne.

Fernande Gorguet a té incarcérée à la prison Saint-Nicaise.

COUR D'APPEL DE DOUAI

AUDIENCE DU 5 JANVIER 1939

Un agent d'affaires qui émit des traites fictives, à Berck-Plage, est renvoyé devant les Assises

René Lévillain, 45 ans, était entrepreneur et, en même temps, agent d'affaires à **Saint-Josse-sur-Mer**. Il émit à **Berck-Plage** un certain nombre de traites fictives d'une valeur globale de 141.536 francs et les fit escompter à la Banque Adam.

Le Tribunal de Montreuil le condamna à 3 ans de prison et 3.000 fr. d'amende. Il ordonna son arrestation immédiate à l'audience.

Dans les huit jours qui suivirent le jugement, la Cour confirma cette mesure.

Sur le fond, l'affaire est revenue aujourd'hui. Me Adrien Meillet, du barreau de Paris, a souligné le beau passé militaire du prévenu. Il a demandé à la Cour de se déclarer incompétente et de mettre en liberté provisoire son client.

M. l'Avocat général Dejean de la Batie ne s'est point montré hostile au renvoi de l'affaire devant le jury, mais il s'est opposé avec force à la mise en liberté de Lévillain.

La Cour s'est déclarée incompétente et a ordonné le maintien en détention du prévenu.

Outils volés à Raches

Déjà frappé d'un arrêté d'expulsion, le Polonais Stéphane Prizinski aggrava son cas en dérobant des outils de travail appartenant à M. Turbelin, coiffeur et débitant de boissons à Raches. **Il fut condamné à un an de prison par le Tribunal de Douai et la Cour a confirmé cette sanction.**

AUX DÉBITANTS DE BOISSONS

On nous communique :

« La Chambre Syndicale du Commerce en détail des Boissons du Département du Nord, dont le siège est à Lille, 27, rue des Buisses, informe tous les clients de la Brasserie De Beaurepaire, à Roubaix, qu'afin de les mettre au courant de leur situation, et pour répondre aux nombreuses demandes de renseignements, elle tiendra une réunion spécialement pour les intéressés, samedi 7 janvier, à 15 h., café Destailleurs, 54, boulevard Gambetta, à Roubaix. »

SPORTIFS, LISEZ LE SAMEDI
les sports du nord
le plus fort tirage des régionaux sportifs - Le numéro : 40 cent.

PETITES NOUVELLES

Un wattman blessé. — Hier à 14 h. 45, un tramway de la ligne V est entrée en collision rue de Wazemmes avec un camion de la Compagnie des matières premières de Marquette, conduit par M. Jules Halluin de Marquette. Le wattman qui a été contusionné au côté, se plaint de douleurs.

Une voleuse aux Halles. — Louise Loiseau 36 ans, sans domicile fixe, a été surprise, mardi à 23 h. 30, en flagrant délit de vol sur le carreau des Halles Centrales. Elle venait de dérober un cageot de pommes, 10 kilos de noix et 10 kilos de mandarines au préjudice de deux négociants. Louise Loiseau a été arrêtée et déférée au Parquet.

EN BELGIQUE

MOUSCRON

Thé dansant. — L'Association des Anciens et Anciennes Elèves et Amis de l'Ecole Moyenne de l'Etat, organise le dimanche 8 janvier dans la salle du « Café Normandie », place de la Gare, un thé dansant.

Concours de piquet. — Samedi 7 et dimanche 8, chez Camille Demuynck, rue du Mont-à-Leux, 83, et chez Albert Dubois, rue du Mont-à-Leux, 148, au profit de l'A. A. M.

COURTRAI

DES FRAUDEURS SÉVÈREMENT CONDAMNÉS PAR LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Les agents du fisc réussirent à capturer une bande bien organisée de fraudeurs franco-belges. Environ 178 litres de boissons spiritueuses furent découverts sous une meule de foin dans le champ d'un cultivateur, à Aelbeke. C'était C'était le dépôt de la bande.

Six fraudeurs, parmi lesquels une femme sont inculpés dans l'affaire. Tous furent condamnés à 4 mois de prison plus le paiement d'une amende solidaire de 84.151 francs.

Voici les noms des prévenus : Delfosse Marthe, de Mouscron ; Lowick Henri de Mouscron ; Havet Denis, de Mouscron ; Loiseau Richard, de Tourcoing ; Kanin Jean, de Tourcoing et Vandendriessche, de Mouscron.

Plusieurs d'entre eux étaient détenus.

TOURNAI

Remise d'une distinction honorifique — Mardi après-midi, au cours de sa séance hebdomadaire, le Collège Echevinal a reçu M. Norbert Piepers, architecte de la Ville, et lui a remis le cijoux de la Croix de Chevalier de l'Ordre de Leopold II, qu'il a plu au Roi de lui décerner.

M. Piepers a été chaleureusement félicité par les membres du Collège qui ont tenu, en cette circonstance, à lui manifester leurs sentiments d'estime et de considération.

MENIN

Tombola. — Voici les numéros gagnants de la tombola de l'exposition organisée par « La Femme Prévoyante » : 231 294 215 19 302 36 140 109 66 185 216 220 194 103 159 305 464 48 482 305 384 444 469 147 316 191.

Les prix peuvent être réclamés au local rue Royale.

WEVELGHEM-LEZ-MENIN

Tombola. — Voici les numéros gagnants de la tombola organisée par la section locale de « La Femme Prévoyante » :

285	921	967	1005	1415	141	541	961
1079	971	1081	327	579	445	276	285
921	867	1005	141	541	961	1079	971
5	355	374	1102	1147			

Les prix peuvent être réclamés au local.

La Politique Régionale

JEUNESSE SOCIALISTE

On nous communique :

« Au début de cette année nouvelle, la Fédération des J.S. du Nord souhaite pour la jeunesse laborieuse tout entière la liberté sauvegardée, la paix maintenue, du travail assuré.

» Ells souhaite que les jeunes travailleurs et les jeunes travailleuses comprennent que cela ne pourra être que si le socialisme accentue son influence, augmente sa puissance, élargit son rayonnement.

» Elle souhaite que, pénétrée de cette vérité élémentaire, la grande masse de la jeunesse qui peine se rassemble autour des drapeaux du grand parti socialiste.

» Elle appelle la jeunesse ouvrière et paysanne au combat salutaire contre tous ceux qui veulent lui rendre la vie sans joie, sans espoir.

» La place des jeunes qui veulent gagner leur vie et garder leur vie est au sein des J.S.

» Que tous ceux qui n'ont pas encore compris la nécessité et le devoir de l'organisation l'entendent ! C'est là le vœu ardent de la jeunesse socialiste du Nord. »

COLOMBOPHILIE

A ROUBAIX. — « **La Roubaisienne** ». — Les bagues 1939 sont en vente dans les postes suivants : MM. Duquesnoy, 75, rue Posse-aux-Chênes ; Patrolin, 6, rue de Luxembourg ; Minjon, rue Prospérité ; Baun, rue Labruyère.

— Le 8 janvier, exposition chez M. Charles Ælvoet, 13, rue Bayard. Exposants : A. Dupriez, Feret, R. Fourneaux, Ch. Vanderbeckem, Losleid, R. Ancelle, Verbaeys, Vervaecke, Ælvoet.

— « Concorde ». — Samedi 7 courant, réunion de commission à 18 h. 30. Ordre du jour très important.

— **Débitante et amateurs réunis.** — Les bagues 1939 sont en vente dans les postes de dressage. La commission prie les amateurs de régler leurs cotisations le plus tôt possible. Permanence le samedi après-midi, au siège chez Losfeld, rue Lacroix, 187, permanence jusque fin janvier.

A WATTRELOS. — **L'Espérance.** — Dimanche 8 janvier, assemblée générale. Les membres désireux de faire partie de la commission sont priés de faire parvenir leur demande avant le 8. Les bagues 1939 sont à la disposition des amateurs.

A TOURCOING. — **L'Avenir des Phalempins.** — Dimanche 8 janvier chez Léon Dekindt, rue de Roncq, 107, exposition, tous les amateurs de l'Avenir des Phalempins sont invités à mettre leurs plus beaux sujets afin de faire le triage des 24 plus beaux pour l'exposition des 4 Fédérations, au café Delvoye, le 15 janvier, ceux classés à l'exposition préparatoire des (Grande Archers) le 18 décembre également à 10 heures.

— Les dimanches 3 et 15 janvier, chez Julien Desbonnet (Aux grande archers) rue des Phalempins, exposition de la totalité du fameux pigeonnier de feu M. Henri Legrand, de 10 à 17 heures.

— **Entente Tourquennoise et Nord Colombophile.** — Dimanche 8, au café Delvoye exposition pour sélection des pigeons devant participer au tournoi intergroupes du 15 janvier. Les pigeons classés à l'exposition du 25 décembre doivent être représentés pour la sélection définitive. On paniera jusque 10 h. 30. Visite de l'exposition à partir de 11 heures.

— **Maison Colombophile Tourquennoise.** — Dimanche 8 janvier, au siège, 25, Grand'Place, exposition des pigeonniers suivants : Joseph Leeur, Cyrille Verhulst, A. Deuxville, Albert Duchatelet, Ernest Simoens, Henri Bouckaert, Désire Millescamps, Alphonse Debruyne, Joseph Variet.

Les bagues 1939 sont en vente au siège les sociétés affiliées à la M.T.C. peuvent remettre leur liste de demande de bagues au président.

Les pigeons égarés — Le pigeon bague 894093 année 1938, est venu se réfugier chez M. Léopold Schmidt, boulevard Drion à **Anche**, ou le propriétaire peut le réclamer.

Les Spectacles, à Lille

AUJOURD'HUI VENDREDI

Capitole. — 15 h. et 20 h. 45 : « La Vierge folle ».
Famille. — Permanent de 13 à 19 h. 30 ; soirée à 20 h. 45 : « La gouailleuse ».
Damée. — Permanent de 14 à 19 h. 30 ; soirée à 20 h. 45 : « Jeunesse olympique ».
Roxy. — Permanent de 13 h. 30 à 23 h. 30 : « L'Accroche-cœur ».
Omnia. — 15 h. et 20 h. 30 : « Femmes marquées » et « En liberté provisoire ».
Lilia-Actualités. — Permanent de 10 heures à minuit ; Attractions en relief : « La Bretagne » et « Le secret des chandeliers ».
Eden. — Permanent de 14 h. 30 à 23 h. 30 : « Le défenseur silencieux », et « Arsène Lupin détective ».
Union. — 20 h. 30 : « Prince de mon cœur » et « Seize ans ».
Marivaux. — 20 h. 30 : « L'Enfant de l'troupe » et « L'Héroïque défenseur ».
Five-Pistes. — 20 h. 30 : « Légion d'honneur » et « La Revanche de Tarzan ».
Variétés Fivoises. — 20 h. 30 : « L'Espionne de Castille » et « Les Parents terribles ».

DERNIÈRE HEURE

L'INGÉRENCE ÉTRANGÈRE EN ESPAGNE

LES ALLEMANDS ont établi des bases pour sous-marins le long de la côte de l'Atlantique

annonce la délégation du gouvernement basque à Londres

Plusieurs mines de fer ont été achetées par des Allemands

Londres, 5. — La « Press Association » reproduit une déclaration de la délégation du Gouvernement basque à Londres disant notamment : « On a maintenant la preuve que l'Allemagne a établi des bases pour sous-marins le long de la côte de l'Atlantique à Pasajes, Bilbao et Vigo ; qu'elle a assumé le contrôle des ports des Canaries pour y établir des bases analogues.

Récemment les Allemands ont acheté des mines de minerai de fer à Bilbao. C'est ainsi que la mine Allarcan a été acquise par rupp, ainsi qu'une autre mine à Lesca, près de Saint-Sébastien.

Une route aérienne joignant Vittoria au Maroc espagnol vient d'être inaugurée par une compagnie appelé Ibéria S. A. dont un administrateur est un certain Lindemberg.

Le docteur Funk, ministre de l'Economie allemande a formé une section spéciale de son département en vue de la protection des intérêts allemands en pays basque. Les Allemands assument graduellement le contrôle de l'ensemble de la vie civile basque en profitant de la dépréciation de la peseta. On en voit devenir propriétaires de garages, boutiquiers, maîtres d'hôtel, couturiers et marchands de vins. »

LA GRÈVE des cinémas parisiens

L'entrevue avec M. Chautemps s'est terminée à plus de 20 heures

Paris, 5. — La réception par M. Chautemps des représentants de l'industrie cinématographique s'est terminée à 20 h. 30.

Au cours de leur entrevue de cet après-midi, au ministère des Finances, les représentants de l'industrie du cinéma avaient refusé d'ouvrir leurs établissements avant de connaître exactement les mesures envisagées par le gouvernement.

On sait que M. Chautemps proposait de surseoir au recouvrement de la taxe, pendant qu'on procéderait à une enquête sur la situation financière des cinémas de la Seine.

Les pourparlers continueront demain matin.

Le président de la Fédération cinématographique a souligné que le mouvement n'était pas destiné à gêner le gouvernement, mais qu'il s'agissait du geste de commerçants qui, estimant leurs affaires déficitaires, décident de cesser leur exploitation.

Les négociations se poursuivront aujourd'hui

Paris, 5. — A la fin de cette deuxième journée du conflit du cinéma, la situation demeure inchangée. Le comité de coordination nommé par a confédération générae de la cinématographie a poursuivi toute la journée ses négociations avec les représentants des pouvoirs publics.

A l'issue des entretiens, ils se bornaient à déclarer que « les conversations continueraient demain matin ». En attendant Paris demeure sans cinéma. Ce soir, la ville conserve la même physionomie insolite que la nuit dernière, avec de grands trous d'ombre aux endroits où d'habitude les enseignes lumineuses brillent de tous leurs yeux.

Une nouvelle indication du rôle vital de la démocratie américaine

tel est, selon M. Chamberlain, le sens qu'il faut attribuer au discours de M. Roosevelt

Londres, 5 — Dans une déclaration publiée ce soir, à son domicile, 10 Downing Street, au sujet du message du président Roosevelt au Congrès, M. Chamberlain s'est exprimé comme suit :

« Les paroles solennelles par lesquelles le Président des Etats-Unis a accueilli, hier, les représentants élus du peuple américain, ne peuvent manquer d'impressionner les hommes supportant les lourdes responsabilités d'un gouvernement.

» Dans nos îles, où l'on se rend si nettement compte que ce n'est que par la liberté et la paix que l'on peut espérer maintenir et développer pour nous-mêmes et pour ceux qui viendront après nous, les bienfaits pour lesquels nous avons travaillé pendant des générations, les sentiments exprimés par le Président seront les bienvenus, comme constituant un nouvelle indication du rôle vital de la démocratie américaine dans les affaires mondiales et de son dévouement pour l'idéal du progrès humain effectué dans l'ordre ».

LA FÉDÉRATION NATIONALE DES SYNDICATS MARITIMES PROTESTE CONTRE LES DÉCRETS RELATIFS AU TRAVAIL DANS LA MARINE MARCHANDE

Paris, 5. — M. Ehlers, secrétaire général de la Fédération Nationale des Syndicats Maritimes, a adressé à M. de Chappedelaine, ministre de la marine marchande, une lettre dans laquelle au nom de son organisation, il proteste contre le récent décret-loi modifiant les conditions de travail dans la marine marchande.

EN FRANCE

Paris, 5. — Un incendie dont on ignore les causes s'est déclaré dans un établissement de nuit, 14, rue Rachel. Les deux salles ont été détruites. On a retrouvé deux cadavres dans les décombres.

Salon, 5. — Les obsèques du maître-pilote Robert Carrière, qui a trouvé la mort dans l'accident d'aviation qui s'est produit sur la piste de l'école de l'air de Salon ont eu lieu, aujourd'hui.

LA RÉUNION DU BUREAU FÉDÉRAL de la Fédération des Travailleurs du Sous-sol

La question des réintégrations et celle de l'abrogation des conventions collectives ont été étudiées

Paris, 5. — Le Bureau fédéral de la Fédération Nationale des Travailleurs du Sous-sol s'est réuni au jourd'hui à Paris.

M. Legay, mandaté pour engager des pourparlers avec les Compagnies à la suite des licenciements qui ont suivi la grève du 30 novembre, déclare que 298 ouvriers ont été réintégrés.

Le bureau enregistre ce résultat mais réclame des compagnies la réintégration de tous les licenciés.

D'autre part, le bureau proteste contre les propositions faites à la Chambre des Houillères de Douai aux syndicats mineurs, propositions qui abrogent en partie les conventions collectives. Il proteste aussi contre les nouveaux décrets simples qui modifient la durée du travail. Il charge M. Legay de suivre attentivement le déroulement des négociations entre la Chambre des Houillères de Douai et les syndicats.

Le bureau s'est ensuite rendu auprès de M. Pomaret, ministre du Travail, pour l'entretenir du relèvement éventuel du taux des retraites minières. Il a reçu l'assurance que ces revendications feraient l'objet de la part du Gouvernement d'une décision dans le plus bref délai possible.

LE PROCÈS ERNST NIEKISCH A BERLIN

Berlin, 5. — Au sujet du procès intenté à l'écrivain Ernst Niekisch et ses deux co-accusés par le tribunal du peuple, une dépêche allemande destinée seulement à l'étranger déclare :

« Après l'interrogatoire des accusés, Ernst Niekisch, Josef Drexel et Karl Troeger, le tribunal du peuple a commencé l'examen des preuves à charge. Lecture a été faite d'abord de notes écrites par l'accusé Niekisch. Dans ces notes, il s'est exprimé de la façon la plus dégoutante au sujet de dirigeants allemands. »

Dernière Heure Sportive

A PARIS, le boxeur Joë POPULO a battu Frank HARSEN aux points

Paris, 5. — Le champion de France poids légers, le **Valenciennois** Frank Harsen, a rencontré, ce soir, à la salle Wagram, le Parisien Joë Populo.

A l'issue des dix reprises, Joë Populo a été déclaré vainqueur aux points.

Les premiers rounds ont été sans intérêt, les deux hommes cherchant leurs distances et ne rentrant que prudemment dans le corps à corps.

Dès la troisième reprise, Populo a voulu se battre mais Harsen a réussi à le stopper par des gauches au menton doublés d'un crochet du droit à l'estomac.

Au quatrième round, Populo a l'arcade droite légèrement ouverte et se laisse prendre de vitesse.

Au cinquième round, Populo se ressaisit et malmène son adversaire. A son tour, Harsen a l'arcade droite ouverte. Par deux fois, Populo le touche en uppercut. Harsen répond par des crochets mais le Parisien poursuit son avantage et profite d'une défaillance passagère de son rival pour le marteler sous tous les angles.

Au sixième round, Populo touche en crochet et, à plusieurs reprises, touche Harsen au foie. Une courte réaction de son adversaire permet à celui-ci de stopper Populo qui, à son tour, bat en retraite.

La huitième reprise est calme et les deux dernières voient Populo manifester un net avantage devant Harsen qui faiblit nettement. Plusieurs crochets à la mâchoire obligent Harsen à s'accrocher et il en sera ainsi jusqu'à l'ultime coup de gong.

Les juges proclament Populo vainqueur.

Les préliminaires

En combats préliminaires : MIELLOT a battu Campagne aux points.

Pour la compétition des poids moyens : RENET, de Versailles, a battu Grimal, de Langevoultzbach, par jet de l'éponge au cinquième round ; Tassart, de Compiègne, a battu Kreutzer, de Paris, par k.-o. au cinquième round.

LA COMPOSITION DES ÉQUIPES DE FRANCE DE FOOTBALL SERA CONNUE LE 15 JANVIECR

Paris, 5. — Les équipes de France de football s'entraîneront le Jeudi 12 Janvier, à Paris.

Ce n'est que le Vendredi 13 Janvier, jour de la prochaine réunion du bureau de la Fédération Française de Football-Association, que la composition des deux équipes de France A et B sera rendue officielle. On sait que l'équipe B rencontrera à Saint-Ouen, le Luxembourg, le Samedi 21 Janvier et que le lendemain 22 Janvier, l'équipe A recevra la sélection nationale de Pologne, au Parc des Princes.

Le F. C. Nancy avait fait appel de la décision de la commission de la Coupe de France fixant à St-Etienne, le lieu du match Nancy-Alès, dimanche prochain. Le bureau a confirmé la première décision : Nancéiens et Alésiens joueront donc à Saint-Etienne.

Par ailleurs, l'appel du Stade Raphaelois contre la qualification du joueur Jérusalem du F. C. Bochaux a été rejetée. Il en est de même de l'appel du **R. C. d'Arras** contre une décision de la commission des arbit